



Digne-les-Bains, le 14 septembre 2018

Téléphonie mobile : mise en œuvre du programme d'amélioration de la couverture dans les Alpes-de-Haute-Provence

Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Nathalie PONCE-GASSIER, première vice-présidente du conseil départemental, ont présidé une réunion ce vendredi 14 septembre afin de présenter les modalités de mise en œuvre du plan gouvernemental d'amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile dans le département, en présence de Barbara CUFFINI-VALERO, de la Mission nationale France Mobile, ainsi que du conseil régional, des représentants des associations de maires, de la préfecture de région, et du syndicat d'électricité.

La résorption de la fracture numérique est une priorité nationale. Le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux lors de la première conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, parmi lesquels la généralisation d'une couverture de téléphonie mobile de qualité pour tous les Français.

Dans cette perspective, le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications et des postes (ARCEP) et les opérateurs de téléphonie mobile ont signé un accord le 14 janvier 2018. Celui-ci comporte plusieurs volets, parmi lesquels un dispositif de « couverture ciblée » pluri-annuel consistant en la couverture de 5000 nouveaux sites par chaque opérateur de téléphonie mobile, sur ses fonds propres. Certains de ces sites pourront être mutualisés.

Dans le département, les acteurs territoriaux seront pleinement associés au travail qui va être conduit par une équipe projet co-pilotée par les services de la préfecture et ceux du Département dans le cadre de l'identification des sites prioritaires à couvrir sur la durée du plan, jusqu'en 2022. Une première liste de 485 sites, sur les 600 prévus en 2018, a été arrêtée au niveau national, parmi lesquels figurent 6 sites dans 4 communes du département : Auzet, La Robine-sur-Galabre (secteur de Ainac-Lambert), Saint-Jeannet et Bayons (secteurs de Astoin, Esparron-la-Batie et Reynier.).

Ce nouveau plan gouvernemental constitue une opportunité majeure pour les départements ruraux comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, qui restent confrontés à des problématiques prégnantes d'absence ou de mauvaise couverture du territoire en téléphonie mobile.

L'équipe projet doit à présent identifier 12 nouveaux sites prioritaires dans le département, dont la liste sera transmise par le préfet de région avant le 15 novembre 2018 à la Mission Nationale France Mobile. Dans une seconde phase, un dialogue sera engagé avec les opérateurs de téléphonie mobile, afin de faciliter sur le terrain les déploiements, et permettre leur accélération.



Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Nathalie PONCE-GASSIER, première vice-présidente du conseil départemental, ont présidé une réunion pour présenter les modalités de mise en œuvre du plan gouvernemental d'amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile dans le département.